

Plan d'urbanisme durable

Mémoire du Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire



Août 2016

INTRODUCTION

Le Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire, organisme bien implanté dans son milieu et doté d'une longue expérience en protection et en gestion de milieux naturels, tient à féliciter la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour la démarche de planification participative lancée en juin 2015. Peu de municipalités ont ainsi la volonté, la rigueur et la clairvoyance de réunir ses citoyens et les divers acteurs du milieu pour développer une vision conjointe de l'avenir de la municipalité.

Dans le cadre de cette démarche de révision du plan d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, le Centre de la Nature formule ici des réflexions susceptibles d'enrichir les orientations et les objectifs du Plan d'urbanisme durable.

Le Centre est pleinement en accord avec la vision stratégique de l'aménagement et du développement qui souhaite créer « *des milieux de vie de qualité, dans un environnement sain et durable, où la nature, l'art et le patrimoine sont mis en valeur au bénéfice de tous les citoyens* ».

Plus particulièrement, le Centre de la Nature soutient les objectifs et actions du plan qui visent notamment à :

- Conserver les milieux naturels de la région, dont la montagne et son piémont
- Favoriser la connectivité entre les milieux naturels
- Protéger et favoriser la nature en ville et en milieu agricole
- Développer des milieux de vie complets
- Favoriser l'accès à la nature tout en assurant sa conservation
- Assurer une utilisation durable des atouts naturels et agricoles de la région.

En effet, les espaces naturels autour et dans les villes apportent de nombreux services aux citoyens. Ils absorbent le gaz carbonique, filtrent l'eau et contribuent à la purification de l'air. Les boisées permettent de refroidir la température moyenne et de limiter le phénomène des îlots de chaleur dans les villes, ce qui améliore la qualité de vie. En plus de ces avantages, ils permettent aux citoyens de profiter d'espaces verts dans leur ville et de jouir d'îlots de beauté et de détente.

Les recommandations qui suivent correspondent aux préoccupations qui découlent de la mission du Centre de la Nature. L'accent tombe donc ici sur les milieux naturels, le patrimoine et les paysages, sur le milieu de vie et sur l'agriculture à cause de son influence importante sur la biodiversité. Seules les sections pour lesquelles le Centre de la Nature avait des **recommandations ou ajouts (en vert)** ont été consignées.



RECOMMANDATIONS DU CENTRE DE LA NATURE

1. MILIEUX NATURELS

Éléments identitaires de Mont-Saint-Hilaire, les milieux naturels contribuent à la qualité de vie et fournissent de nombreux services écologiques. Les efforts consentis par la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour conserver cet atout majeur de son territoire méritent d'être soulignés et poursuivis pour les années à venir.

Objectif 1.1 Identifier, protéger et mettre en valeur les bois et corridors forestiers

Pour poursuivre ses efforts de protection des milieux naturels, la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit bien connaître les milieux naturels. Puisque les budgets sont limités, il est important de sélectionner les meilleurs investissements aux bons endroits et de cibler des partenaires qui peuvent aider dans la conservation et la gestion des milieux naturels. Il importe de baser ses décisions de conservation sur le potentiel écologique des milieux et le potentiel de connectivité des milieux naturels.

Cette connectivité entre les milieux naturels peut être assurée par des actions de protection, de restauration et d'éducation sur les corridors forestiers. Elle ne doit pas se limiter au territoire administratif, mais assurer le lien vital avec des milieux naturels contigus aux limites du territoire. Enfin, comme mentionné, il est important de donner un accès aux citoyens afin qu'ils développent un sentiment d'appartenance envers les milieux naturels et profitent de leurs bienfaits tout en assurant la conservation du milieu et diminuant l'impact des visiteurs.

La protection des milieux naturels et la création des corridors forestiers doivent être vues et vécues comme des enrichissements pour les citoyens et non pas comme des réserves clôturées. Les espaces verts doivent offrir des lieux de beauté, de détente et de pratiques de plein air.

La Ville de Mont-Saint-Hilaire doit donc profiter de son plan d'urbanisme durable (PUD) pour inspirer et mettre en place une vision pour la conservation des milieux naturels sur son territoire. À cette vision, doit cependant s'ajouter un soutien financier pour les acteurs régionaux en conservation qui auront la responsabilité de la mise en œuvre des objectifs du PUD.

Actions

- **Caractériser et cartographier les milieux naturels**, les bois protégés et les corridors forestiers
- Limiter, par la réglementation, les impacts des projets d'exploitation et de construction sur les bois et les corridors forestiers essentiels au maintien de l'intégrité du mont Saint-Hilaire
- Informer les propriétaires de bois et de corridors forestiers et les supporter dans leurs efforts de protection et de mise en valeur
- Participer à l'acquisition de propriétés abritant des bois et des portions de corridors forestiers d'intérêt

- Favoriser la restauration des corridors forestiers, notamment par le remembrement **pour des fins de conservation** de certaines propriétés en zone agricole
- Développer un accès de proximité **au piémont et** à la Réserve naturelle Gault en partenariat avec l'Université McGill et le Centre de la Nature
- **Assurer un financement adéquat au « Fonds vert » de la VMSH pour se donner les moyens de conserver des milieux naturels.**
- **Favoriser et soutenir les projets de plantation de haies brise-vent, de maintien des friches ou de restauration de milieux naturels afin de favoriser la connectivité.**

Objectif 1.2 ***Protéger, restaurer et mettre en valeur la forêt urbaine***

La présence de nature en ville est d'une grande utilité pour le citoyen. Elle contribue, entre autres, à réduire les effets des îlots de chaleur urbains, à améliorer la qualité de l'air et à accroître l'esthétique des quartiers. Les parcs hilairemontais permettent la pratique d'activités de plein air et améliorent la qualité de vie. La nature en ville joue aussi un rôle de refuge pour une certaine biodiversité qui s'est adaptée aux conditions parfois difficiles du monde urbain. Il importe donc de connaître, protéger, restaurer et mettre en valeur la forêt urbaine.

Actions

- **Caractériser**, cartographier **et protéger** les bois urbains d'intérêt et en informer les propriétaires
- Cartographier les arbres remarquables et/ou susceptibles d'être atteints par des ravageurs (exotiques ou indigènes) et en informer les propriétaires
- Limiter, par la réglementation, les impacts des projets de construction et l'infestation par des ravageurs exotiques sur les bois urbains d'intérêt (métropolitain et local) ainsi que sur la canopée de la forêt urbaine
- **Mettre en place un programme** de rétablissement des bois urbains et la canopée de la forêt urbaine
- **Mettre en place un programme de suivi et de contrôle des espèces exotiques envahissantes qui favorise l'utilisation d'espèces indigènes en horticulture et pour la foresterie urbaine.**
- **Optimiser le potentiel écologique des parcs, des aménagements et des infrastructures municipales.**
- **Mettre en place des mesures de protection et de soutien pour les propriétaires qui abrite des espèces en péril.**

Objectif 1.3 ***Protéger les cours d'eau, les rives, le littoral et les milieux humides***

La préservation de la qualité de l'eau est un enjeu important. Les cours d'eau et les milieux humides jouent un rôle important dans l'alimentation en eau, mais ils sont aussi une source de loisir et de villégiatures pour les citoyens. Or, nous n'avons que très peu d'information sur les cours d'eau du territoire. Les actions

proposées permettront d'avoir une meilleure connaissance et compréhension du réseau hydrique permettant sa protection.

Actions

- Répertorier, **caractériser et cartographier**, par bassin hydrographique, les cours d'eau, le littoral et les milieux humides et en informer les propriétaires
- Limiter, par la réglementation, les impacts des projets de construction ou les projets d'exploitation sur les cours d'eau, **les rives**, le littoral et les milieux humides
- Favoriser le rétablissement du libre écoulement de l'eau et limiter la canalisation
- Favoriser la végétalisation des bandes riveraines des cours d'eau et des milieux humides selon la réglementation en vigueur
- Faciliter l'accès à la rivière Richelieu, notamment en acquérant et en aménageant de nouveaux sites en bordure de la rivière
- Interdire toute construction dans la rive, sauf exception, comme indiqué au Schéma d'aménagement, section 1.4.1.1.1
- Consigner toutes les actions dans un plan de gestion des cours d'eau, **des rives**, du littoral et des milieux humides de façon à s'arrimer aux directives des divers acteurs de la gestion de l'eau tout en rendant plus cohérente et transparente la gestion de ces milieux (MRC, MDDELCC, COVABAR, etc.)

2. AGRICULTURE

Le Centre de la Nature est en accord avec l'orientation qui consiste à protéger le territoire agricole en valorisant la production locale et l'agrotourisme. Il est d'avis que la Ville de Mont-Saint-Hilaire a toute à gagner à encourager activement la production alimentaire locale afin de contribuer à la sécurité alimentaire de la région et de diminuer la pollution créée par le transport de produits venant de loin.

Les vergers sont un atout précieux pour les paysages, pour la qualité de vie des gens et une importante culture locale. Ils constituent des zones tampons vitales du mont Saint-Hilaire. Le Centre de la Nature soutient qu'il existe un maillage à développer entre les activités agricoles et la fréquentation élevée à la montagne. L'instauration de projets qui permettraient de valoriser les producteurs locaux ainsi que celle des produits de transformation, tout en limitant la circulation et la congestion dans le secteur serait à développer.

Pour favoriser la diversité des usages tout en assurant la protection des bandes riveraines, il existe également des projets de bandes riveraines comestibles qui peuvent être encouragées et permettraient aux agriculteurs de retirer un revenu tout en assurant la protection de la ressource hydrique.

En plus de protéger les milieux riches en biodiversité, on devrait chercher à remettre à l'état naturel les friches pour en faire, avec le temps, des milieux naturels. Ces espaces, souvent moins chers que des milieux bien conservés, ont un grand potentiel de restauration.

Enfin, il est important que la VMSH favorise sur son territoire agricole la mise en place de pratiques d'agriculture durable. Les bonnes pratiques agricoles contribuent à la protection contre la contamination des cours d'eau et au maintien d'une certaine biodiversité.

Objectif 2.1 Maintenir une diversité d'activités agricoles

Actions

- Conserver les aires d'affectation agricole selon la réglementation provinciale
- Aménager des zones tampons dans le périmètre urbain afin de faciliter la cohabitation entre les zones agricole, urbaine **et les milieux naturels**
- Faciliter la vente à la ferme et la mise en place de marchés publics de façon à favoriser l'achat d'une diversité de produits agricoles locaux
- Poursuivre la diversification agricole, notamment par la viticulture et la culture de petits fruits

Objectif 2.3 Favoriser des attraits culturels, éducatifs et récréotouristiques associés aux activités agricoles locales

Actions

- Privilégier et soutenir la pomiculture dans le secteur du chemin de la Montagne et sur le flanc nord
- Promouvoir les activités agrotouristiques et la consommation locale
- Faciliter la concertation entre agriculteurs et résidents
- **Développer et soutenir le développement de projets permettant un maillage entre les vergers et les visiteurs de la montagne.**

3. PATRIMOINE ET PAYSAGE

Les paysages sont des lieux dotés de sens qui confèrent des ingrédients identitaires aux collectivités. Les paysages et patrimoines de Mont-Saint-Hilaire se sont construits autour d'éléments architecturaux et historiques, mais également autour d'éléments naturels tels que la rivière et la montagne.

Le Centre de la Nature soutient les orientations exprimées dans le Plan d'urbanisme durable par la Ville de Mont-Saint-Hilaire. La création d'un noyau villageois actif et la mise en valeur des berges du Richelieu pour en favoriser l'accès pour les citoyens sont des éléments forts d'une vision d'avenir pour Mont-Saint-Hilaire.

Or, dans l'identification de paysages emblématiques, il est important d'identifier les milieux naturels, parcs et espaces verts qui contribuent à enrichir le paysage. Selon l'échelle utilisée, les arbres et plantes confèrent également une plus-value aux paysages et témoignent quelques fois de notre histoire.

De plus, les cheminées des bâtiments patrimoniaux abritent parfois des martinets ramoneurs, une espèce menacée. Il serait important que les règlements de restauration de ces bâtiments tiennent compte de la présence d'espèces en péril.

Objectif 3.1. Protéger et valoriser les secteurs d'intérêt patrimonial

Actions

- Identifier les zones particulières **en termes de patrimoine et de paysages** et les intégrer à la réglementation
- Adopter des critères de P.I.I.A. pour les zones particulières
- Élaborer une politique patrimoniale, accompagnée d'un plan d'action, afin d'orienter les actions à entreprendre par la Ville pour mettre en valeur son patrimoine
- Mettre en place des mesures de soutien aux propriétaires de bâtiments patrimoniaux
- Adopter un règlement contrôlant les démolitions

5. TRANSPORT ET CIRCULATION

L'augmentation prévue de la population de Mont-Saint-Hilaire demande de regarder les enjeux de transports et de circulation. De plus, l'engouement grandissant pour les activités de plein air et l'intérêt pour les milieux naturels ont aussi entraîné une augmentation du nombre de visiteurs annuels à la Réserve naturelle Gault. Ainsi, le nombre annuel de visiteurs à la montagne (entrée principale) était de 79 000 en 1995 et de plus de 265 000 visiteurs en 2015. Ce nombre élevé de visiteurs entraîne une pression sur le réseau routier hilairemontois principalement lors des fins de semaine du printemps et de l'automne.

Le projet permettant de donner un accès de proximité aux citoyens et aux utilisateurs des transports actifs et des transports en commun s'inscrit dans cette logique. L'aménagement du réseau cyclable et l'amélioration des transports en commun pourront ainsi contribuer à diminuer l'impact de l'augmentation de l'achalandage à la Réserve naturelle Gault sur le réseau routier et sur la population hilairemontoise.

La Ville de Mont-Saint-Hilaire pourrait également profiter de l'occasion pour renforcer sa position à l'échelle régionale intégrant des infrastructures touristiques en lien avec le transport actif telles que des points d'eau ou des haltes. Mais surtout, la Ville de Mont-Saint-Hilaire pourrait travailler à développer le

réseau cyclable régional et soutenir le développement de son agriculture locale et la mise en valeur de ses infrastructures naturelles telles que la rivière et la montagne.

Objectif 5.1. Maintenir la fluidité de la circulation sur les principales artères routières

Actions

- Identifier les secteurs du réseau routier où la circulation est moins fluide en période de pointe
- Réaménager les secteurs du réseau routier où la circulation est moins facile en période de pointe pour améliorer la fluidité. Les interventions incluent :
 - La synchronisation des feux de circulation
 - L'aménagement de carrefours giratoires
 - L'interdiction de virages à gauche
 - La possibilité d'effectuer des virages à deux voies
- Favoriser la construction de carrefours giratoires en remplacement de feux de circulation à certaines intersections spécifiques
- Prévoir des normes au règlement de zonage favorisant les entrées charretières communes le long du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier de façon à minimiser le nombre d'entrées charretières et favoriser le partage des aires de stationnement

Objectif 5.3. Améliorer les réseaux de transport actif

Actions

- Identifier les intersections devant être réaménagées pour faciliter les déplacements actifs
- Compléter le réseau cyclable pour couvrir l'ensemble de la municipalité et les intégrer aux réseaux régionaux existants et prévus
- Réaménager le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier pour faire davantage de place aux piétons
- Aménager des trottoirs sur les rues de secteurs de forte densité
- Prévoir les aménagements et les équipements adéquats afin de faciliter les déplacements actifs lors d'interventions majeures sur les voies de circulation
- Saisir les opportunités de subventions pour des projets de pistes cyclables
- **Compléter le réseau cyclable pour couvrir l'ensemble de la municipalité et intégrer des infrastructures touristiques en lien avec le transport actif**
- **Mettre en place des mesures afin de réduire les problèmes de congestion sur le chemin de la montagne en forte saison.**

6. MILIEUX DE VIE

Les orientations et les actions proposées permettront à la Ville de Mont-Saint-Hilaire de développer un milieu de vie sain et agréable pour ses citoyens. Le Centre de la Nature souhaite continuer à collaborer avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour l'aménagement durable de son territoire et la mise en place d'un milieu de vie agréable dans lequel la nature contribue au bien-être des citoyens. La densification des habitations et la mixité des usages permettent à une municipalité de respecter ses zones agricoles et de diminuer la destruction des milieux naturels restants. Il faut néanmoins s'assurer de protéger les milieux naturels d'intérêt et jouant un rôle important pour la connectivité.

Des études ont démontré que pour augmenter l'acceptabilité sociale de la densification, la présence d'arbres, d'espaces verts et de milieux naturels protégés et accessibles sont essentielles. La ville de Stockholm a mis en place une stratégie de planification des parcs et espaces verts intégrée au plan de développement de la municipalité. La stratégie vise à assurer une bonne quantité de parcs pour créer un environnement culturel et naturel durable. Il est donc désormais établi que dans un rayon de 200 mètres de toute habitation, il doit y avoir un parc d'une taille de 1 à 5 hectares afin d'offrir une oasis de nature, un endroit pour relaxer et pour marcher. Dans un rayon d'un kilomètre, on souhaite offrir une réserve naturelle de plus de 50 hectares.

La Ville de Mont-Saint-Hilaire possède aussi des outils règlementaires permettant de protéger les arbres et les milieux naturels dans ses nouveaux développements. Or, l'expérience démontre qu'il faut assurer une présence et un suivi serré pour que ces règlements soient respectés et que les éléments naturels d'importance soient protégés sur les propriétés des citoyens.

Enfin, la Ville de Mont-Saint-Hilaire propose de développer l'axe rivière-village-montagne. C'est une excellente idée qui permettra de mettre en valeur les différents éléments identitaires de Mont-Saint-Hilaire, d'animer les espaces publics et d'offrir des lieux de rassemblements pour les citoyens. Or, avec les nouveaux développements prévus dans le secteur de la gare, sur le site du garage municipal et de l'ancien camping Laurier, il serait important de prévoir une connectivité dans le secteur. Les Hilairemontois habitant le secteur de la gare seraient heureux d'avoir une connectivité entre la rivière, les parcs, la gare et le piémont de la montagne. C'est là une belle occasion de relier des quartiers et d'offrir un accès à la nature, de la rivière à la montagne.

Objectif 6.3. Aménager des espaces publics de qualité

Actions

- Identifier les lieux pouvant accueillir des événements publics
- Identifier les sites propices à la construction d'une nouvelle école primaire, particulièrement pour le secteur de la gare

- Prévoir un mobilier urbain adapté aux utilisateurs des espaces publics
- Augmenter les plantations dans les espaces verts et favoriser une diversité d'espèces indigènes qui nécessitent un minimum d'entretien (arbres, arbustes, herbacés)
- Assurer aux ménages l'accès à des espaces verts de qualité situés à distance de marche
- Proposition d'aménagement de l'esplanade de l'hôtel
- Prévoir les besoins en infrastructures sportives afin d'accueillir la population de ville croissante et vieillissante de la ville
- **Prévoir l'aménagement d'un axe de connectivité « rivière-quartier de la gare-piémont » dans le secteur de la gare pour les citoyens**

CONCLUSION

Les objectifs que se donne la Ville de Mont-Saint-Hilaire sont riches et audacieux. Leur atteinte suppose la participation de nombreux partenaires, dont la population hilairemontaine. La vision et les orientations de développement proposées permettront à Mont-Saint-Hilaire un aménagement et un développement autour de « *milieux de vie de qualité, dans un environnement sain et durable, où la nature, l'art et le patrimoine sont mis en valeur au bénéfice de tous les citoyens* ».

La protection des derniers milieux naturels, face aux pressions de l'urbanisation, devra cependant être une priorité. Les milieux naturels que l'on perd aujourd'hui ne seront être recréés demain. La protection de ces milieux naturels et la création de corridors forestiers doivent être vues et vécues comme des enrichissements pour les citoyens et non pas comme des réserves clôturées. En plus de leurs fonctions écologiques, les espaces verts doivent offrir des lieux de beauté, de détente et de pratiques de plein air. La nature en ville joue un rôle important pour la qualité de vie des citoyens et la richesse d'un milieu.

La Ville de Mont-Saint-Hilaire peut donc profiter de son plan d'urbanisme pour inspirer et mettre en place une vision pour la conservation des milieux naturels sur son territoire. À cette vision, devra s'ajouter un soutien politique, le développement de partenariats et des moyens financiers, permettant ainsi la mise en œuvre de la vision durable d'aménagement et de développement du territoire hilairemontois. Le Centre de la Nature est fier de pouvoir y contribuer à sa façon.

